Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement

EXERCICE 2015

SIVOM Durance Alpilles

SIVOM DURANCE ALPILLES – 1313 ROUTE JEAN MOULIN – 13670 SAINT ANDIOL

SOMMAIRE

Préambule

Partie I – Présentation générale des services d'eau et d'assainissement

Historique
Administration des services
Les locaux

Partie II – Le service public de l'eau potable

Description générale du service
- Le territoire et la population desservie
- Les caractéristiques techniques
  - La ressource
  - Le pompage
  - Le réseau
    - *Description générale*
    - *Les canalisations d'eau potable*
    - *Les compteurs*
- Les volumes produits
- Les volumes distribués

Les indicateurs de performances
- La qualité de l'eau distribuée
- La connaissance et la gestion patrimoniale du réseau
- Le rendement du réseau
- L'indice linéaire des volumes non comptés
- L'indice linéaire de pertes en réseau
- Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
- Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité
- Le taux d'occurrence des interruptions de services non programmées
- Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
- La durée d'extinction de la dette de la collectivité
- Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
- Le taux de réclamations

Partie III - le service public de l'assainissement collectif

Description générale du service
- Le territoire et la population desservie
- Les caractéristiques techniques
  - Les stations d'épuration
  - Les réseaux de collecte
- Les volumes facturés
- Les indicateurs de performance
  - La connaissance des réseaux et la gestion patrimoniale

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers
Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
Le taux de réclamations
La durée d'extinction de la dette de la collectivité

Partie IV – la tarification et le financement des services d'eau et d'assainissement

La tarification
Détail d'une facture
Les tarifs
Les autres tarifs et prestations
Facture et prix du mètre cube
Facture type des usagers domestiques hors PLAN D'ORGON
Facture type des usagers domestiques de PLAN D'ORGON
Recettes et dépenses des services
Résultats financiers du service eau potable
Détail des dépenses de fonctionnement
Détail des recettes de fonctionnement
Résultats financiers du service assainissement
Détail des dépenses de fonctionnement
Détail des recettes de fonctionnement

Partie V – le service public de l'assainissement non collectif

Partie VI - annexes

Préambule

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.
C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Un tableau figurant en annexe recense l'ensemble des indicateurs réglementaires qui sont mentionnés dans le présent document.

I - Présentation générale des services d'eau et d'assainissement

Historique

Le 24 Juillet 1967, 8 communes de l'arrondissement d'ARLES, en bordure de la Durance et au pied des Alpilles, décident de se regrouper et de créer le « Syndicat Intercommunal Durance-Alpilles », afin de développer un service collectif de desserte, entretien et gestion de l'alimentation en eau potable de leur territoire.

Certaines de ces communes étaient déjà équipées de réseaux publics à des degrés différents (ORGON,- PLAN D'ORGON et EYGALIERES). La commune d'ORGON, qui ne faisait partie du groupe qu'à titre de solidarité (car dotée d'un réseau récent) participait aux charges de fonctionnement du syndicat.

D'autres, possédaient un réseau vétuste, sans compteur (CABANNES et NOVES). Dans les communes de VERQUIERES, ST-ANDIOL et MOLLEGES, l'alimentation en eau se faisait individuellement par pompage dans la nappe.

Les premières années furent consacrées à la création d'un réseau d'eau potable alimenté depuis le château d'eau de SAINT ANDIOL.

En Septembre 1985, les statuts du syndicat furent modifiés suite à l'attribution de nouvelles compétences :

- L'étude et la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable des communes qui le composent ;
- La gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement des communes qui souhaitent se dessaisir, en ce domaine, de toutes ou partie de leurs attributions ;
- L'entretien et la gestion des réseaux d'éclairage public des communes qui souhaitent se dessaisir, en ce domaine, de toutes ou partie de leurs attributions ;
- L'entretien et la gestion des réseaux sous pression d'hydraulique agricole des communes qui souhaitent se dessaisir, en ce domaine, de toutes ou partie de leurs attributions.

Le Syndicat devient un S.I.VO.M (Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple).

La commune d'ORGON se retira quant à elle, en Février 1986.

Le 19 Juin 1997 certaines Communes souhaitent confier au SIVOM leur compétence assainissement. Ainsi les communes de CABANNES, MOLLEGES, NOVES, SAINT-ANDIOL et VERQUIERES se sont dessaisies de leurs attributions assainissement en 1997 ; EYGALIERES en 2003 et PLAN D'ORGON en 2009.

Depuis le 16 mai 2006, le S.I.VO.M est compétent en matière de contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et existantes. Toutefois, au regard de la complexité de la règlementation et de la technicité demandée, ce service a été délégué à un prestataire externe.

Enfin le 31 décembre 2014, suite au transfert de la compétence assainissement de la Commune d'EYGALIERES à la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, le SIVOM devient un Syndicat Mixte Fermé.

Administration des services

Le Syndicat Mixte « SIVOM DURANCE ALPILLES » est une régie directe dotée de la personnalité morale sans fiscalité propre.

Il est administré par un Comité Syndical comprenant 14 membres élus par le Conseil Municipal de chaque commune associée. L'assemblée est ainsi composée d'un Président, de deux Vice-Président et de onze délégués.

Le Comité Syndical délibère sur tous dossiers mis à l'ordre du jour par le Président. Il vote les budgets et les conditions tarifaires applicables par le Service.

Le Président est quant à lui responsable de la bonne exécution des délibérations et fixe les orientations générales du service.

Il est le responsable du personnel du Syndicat qui était composé au 1er janvier 2015 de 21 agents.

Les locaux

Le SIVOM DURANCE ALPILLES est installé sur un site principal situés 1313 route Jean Moulin à SAINT ANDIOL où sont regroupés les fonctions administratives, techniques et relations aux usagers.

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermé le mardi après-midi). En dehors de ces horaires, un service d'astreinte intervient 7 jours sur 7.

II - Le service public de l'eau potable

Description générale du service

Le territoire et la population desservie

En 2015 l'INSEE a recensé[1] 21 653 habitants sur les Communes membres.

Le service de l'eau du SIVOM DURANCE ALPILLES alimente ainsi 8 273 abonnés[2] sur un territoire comprenant les communes de CABANNES, EYGALIERES, MOLLEGES, NOVES et les PALUDS DE NOVES, PLAN d'ORGON, SAINT ANDIOL et VERQUIERES. Deux quartiers des communes d'EYRAGUES et de CHATEAURENARD situés en partie limitrophe de la Commune de NOVES sont également desservis par le réseau.

Les caractéristiques techniques

La ressource

Le territoire du SIVOM DURANCE ALPILLES est organisé autour d'un réseau principal alimenté par trois stations de pompage. En raison de contraintes altimétriques, ce réseau est complété par un réseau haute pression alimentant une partie de la Commune de NOVES (quartier BOURNISSAC, chemin des Crêtes et FONT DU LOUP) à partir de la station de pompage de NOVES.

Deux stations de reprise permettent également d'assurer une pression suffisante aux Communes de PLAN D'ORGON et d'EYGALIERES.

Les eaux brutes sont prélevées dans la nappe phréatique alimentée par la Durance.

Les eaux de chaque point de prélèvement sont analysées une fois par trimestre. Elles sont potables avant traitement. Elles ont des qualités physiques très proches, leur dureté est assez importante et ont très peu de nitrates.

Tous les captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral définissant les périmètres de protection immédiat – rapproché et éloigné (SAINT-ANDIOL le 19/12/1983, MOLLEGES et Paluds-de-NOVES le 14/08/1990) et fixant les limites de prélèvement.

ST-ANDIOL	Autorisation de prélèvement de 5000 m3/j
NOVES station des Paluds-de-Noves	Autorisation de prélèvement de 7200 m3/j
MOLLEGES station de la Gare de MOLLEGES	Autorisation de prélèvement de 5000 m3/j

Le pompage

Chaque site de prélèvement accueille une station de pompage équipée d'une unité d'injection de chlore gazeux.

[1] Le décret n°2014-1611 authentifie les chiffres des populations légales recensé en 2012 sur les limites légales définies en 2014
[2] 8 273 abonnés au 31/12/2015. Le nombre de contrats actifs à la même date est quant à lui de 8 935.

La station de pompage de SAINT ANDIOL

Il s'agit de la station principale. Equipée de 4 pompes cette unité peut pomper jusqu'à 450 m3/h.

La station de pompage de MOLLEGES

La station de MOLLEGES, située au quartier de la Gare de MOLLEGES, permet de renforcer le débit dans la partie Sud du réseau.

Cette station est équipée de 6 pompes.

La station de pompage de NOVES

La station de pompage de NOVES est située au quartier des Paluds de Noves. Cette station alimente deux réseaux :

- Un réseau haute pression qui dessert les quartiers de Bournissac, la petite Crau, la Font du Loup et la Tuilerie ;
- Un réseau basse pression qui peut assurer, en secours, la production de ST-ANDIOL, et renforcer la partie Nord du réseau basse pression lors des demandes importantes sur le réseau.

Deux stations de reprises sont également implantées sur le réseau basse pression afin d'alimenter le réservoir d'EYGALIERES et celui de PLAN D'ORGON.

Enfin, en contrebas du lotissement de la Font du Loup à NOVES, une ancienne station de surpression (toujours en service) permet d'alimenter le réseau haute pression depuis la basse pression en cas d'anomalie sur la station des Paluds-de-Noves.

En 2015, le SIVOM a remplacé l'unité de chloration de son site PALUDS DE NOVES et une pompe sur son site de ST ANDIOL. Ce travail de renouvellement des équipements afin de se doter d'outils plus performants se poursuivra en 2016.

Le réseau

1. Description générale

L'ossature principale du réseau est constituée de conduites de diamètre 200 mm, essentiellement en fonte.

Il est composé de 4 étages de distribution distincts :

Réseau	Alimenté par la station	Secteurs desservis
Réseau basse pression	ST-ANDIOL MOLLEGES NOVES (Paluds de Noves)	ST-ANDIOL MOLLEGES VERQUIERES CABANNES PLAN D'ORGON Village NOVES Village Paluds-de-Noves
Réseau haute pression	NOVES (Paluds de Noves)	NOVES – Font du Loup
Réseau ZI PLAN D'ORGON	Réseau basse pression	Z.I PLAN D'ORGON
Réseau EYGALIERES	Réseau basse pression	EYGALIERES

Depuis Octobre 2005, il existe par ailleurs, une interconnexion avec le réseau de la commune de ST-REMY-de-PCE, permettant aux deux collectivités de se secourir mutuellement en cas d'incident majeur sur le réseau respectif ou en cas d'incendie majeur. Toutefois, compte tenu des difficultés de production de la Commune de ST-REMY-de-PCE, il s'agit à ce jour d'avantage d'une vente d'eau en gros du SIVOM[2].

Sur le réseau sont également implantés des ouvrages de stockage qui offrent une capacité totale de 6 230 m3.

Site	Type	Volume (m^3)	Côte radier (m NGF)	Côte TP (m NGF)	Réserve incendie (m^3)
SAINT-ANDIOL	Sur tour tronconique	1000	100	108,1	200
NOVES – Font du Loup	Semi enterré	230	98,5	101,2	90
EYGALIERES	Enterrés	2000	165	168,8	160
PLAN D' ORGON	Semi enterré	1000	147,5	152	250
ORGON	Semi enterré	2000	101	105	

Il faut noter également la présence d'une bâche de 40 m^3, située sous la station de pompage de PLAN D'ORGON.

[2] En 2015, le volume vendu à la Commune de Saint Rémy est de 43 610 m3

L'ensemble des ouvrages (stations de pompage et réservoirs) sont équipés d'un système de télésurveillance et de télégestion des installations. La transmission des données s'opère par ondes hertziennes et sont centralisées et enregistrées en continue sur un superviseur situé dans les locaux administratifs.

2. Les canalisations d'eau potable

Au 31 décembre 2015, le réseau d'eau potable compte 202,127 kilomètres linéaires de conduites (hors branchements). Il est divisé en 9 secteurs.

En 2015, le linéaire du réseau a évolué par la création de lotissements ou aménagement de zone et l'extension du réseau jusqu'à la station d'épuration de CABANNES.

- 172 ml ont été créés pour le hameau Jean MOULIN sur la commune d'EYGALIERES
- 113 ml ont été créés pour le lotissement le MICHEL-ANGE sur la commune de CABANNES
- 550 ml ont été créés pour l'extension du réseau sur le chemin du Mas de la Poule de la commune de CABANNES
- 401 ml ont été créés pour le lotissement le clos de MANON sur la commune de PLAN D'ORGON
- 566 ml ont été créés pour le lotissement Les Alpilles sur la commune de PLAN D'ORGON

Evolution du linéaire de réseau

COMMUNES	2011	2012	2013	2014	2015
CABANNES	24,336 km	24,548 km	24,548 km	24,693 km	25,356 km
EYGALIERES	31,588 km	31,588 km	31,588 km	31,659 km	31,831 km
MOLLEGES	21,056 km	21,257 km	21,257 km	21,257 km	21,257 km
NOVES (BP + HP)	37,002 km	37,114 km	37,282 km	37,282 km	37,282 km
PALUDS DE NOVES	5,688 km	5,688 km	5,688 km	5,688 km	5,688 km
PLAN D'ORGON	49,43 km	49,634 km	50,222 km	50,222 km	51,189 km
SAINT ANDIOL	20,071 km	21,128 km	21,487 km	21,487 km	21,487 km
VERQUIERES	7,944 km	7,944 km	8,037 km	8,037 km	8,037 km
TOTAUX	197,115 km	198,901 km	200,109 km	200,325 km	202,127 km

3. Les compteurs

Chaque immeuble est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. Ce compteur, propriété du SIVOM DURANCE ALPILLES, est placé sous la surveillance de l'usager qui doit veiller à son entretien et sa protection notamment en cas de gel.

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service a instauré un contrôle initial de 15 ans puis un contrôle périodique tous les 7 ans. Le SIVOM a décidé de remplacer tous les compteurs de plus de quinze ans en procédant par un remplacement par secteur. En 2015, ce sont ainsi 476 compteurs qui ont été remplacés.

Le remplacement concerne essentiellement des compteurs de diamètres 20 mm comme l'illustre le graphique suivant.

Répartition des compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2015

Répartition des compteurs de plus de 15 ans par période au 31/12/2015

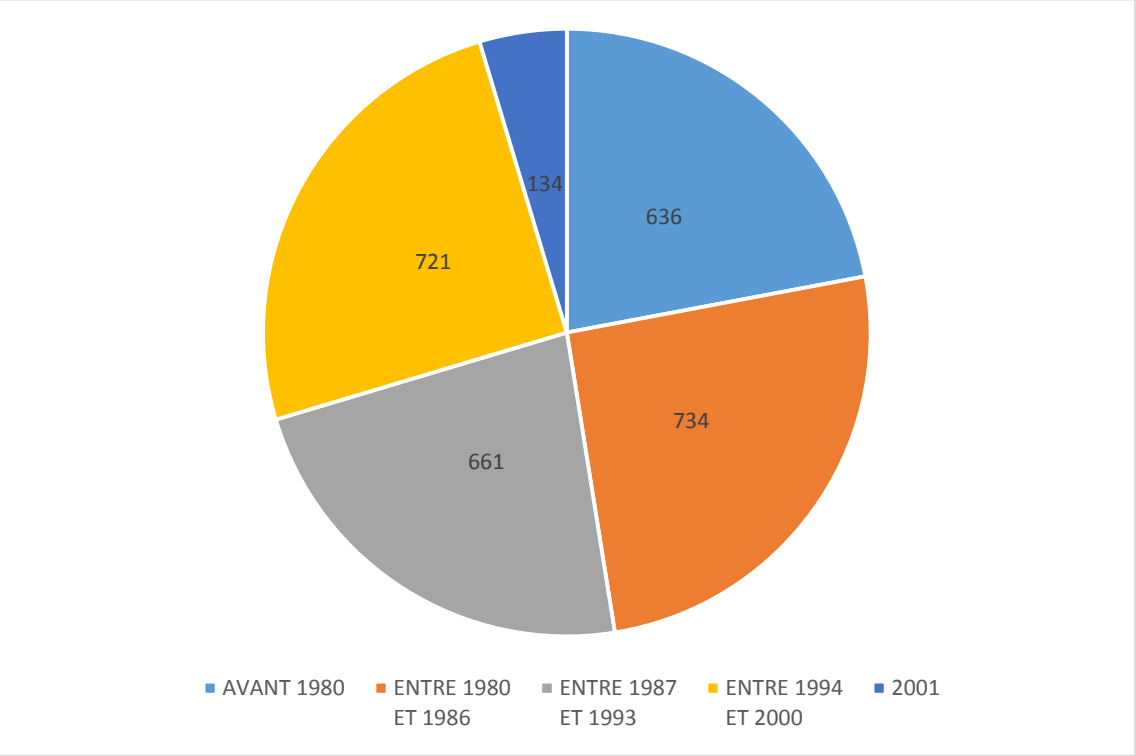

Les volumes produits

Le volume total produit en 2015 s'élève à 2 027 237 m^3.

Tableau de la production d'eau – année 2015

Mois/Stations de pompage	SAINT ANDIOL	MOLLEGES	PALUDS BP	PALUDS HP	**Total m3/mois**	**Moyenne m3/jour**
janvier	74 805	9 731	11 668	7 295	103 499	3 339
février	73 881	9 397	11 051	6 504	100 833	3 601
mars	93 921	12 165	12 557	8 553	127 196	4 103
avril	81 327	28 986	12 087	9 705	132 105	4 404
mai	82 181	51 081	16 259	17 007	166 528	5 372
juin	118 079	88 982	15 917	37 713	260 691	8 690
juillet	93 558	93 977	39 385	39 160	266 080	8 583
août	124 067	94 161	38 895	39 669	296 792	9 574
septembre	99 144	39 995	15 249	20 911	175 299	5 843
octobre	92 500	19 327	11 216	11 207	134 250	4 331
novembre	111 675	12 945	10 363	16 223	151 206	5 040
décembre	85 278	8 672	6 568	12 240	112 758	3 637
TOTAL M3 / AN	1 130 416	469 419	201 215	226 187	2 027 237	5 554

Contrairement aux années précédentes, la production a augmenté en 2015.
Sur notre territoire, l'été a été sec et chaud. La consommation d'eau notamment sur la partie sud du SIVOM a nécessité une communication auprès des usagers « gros consommateurs » afin de rationaliser l'utilisation de l'eau.

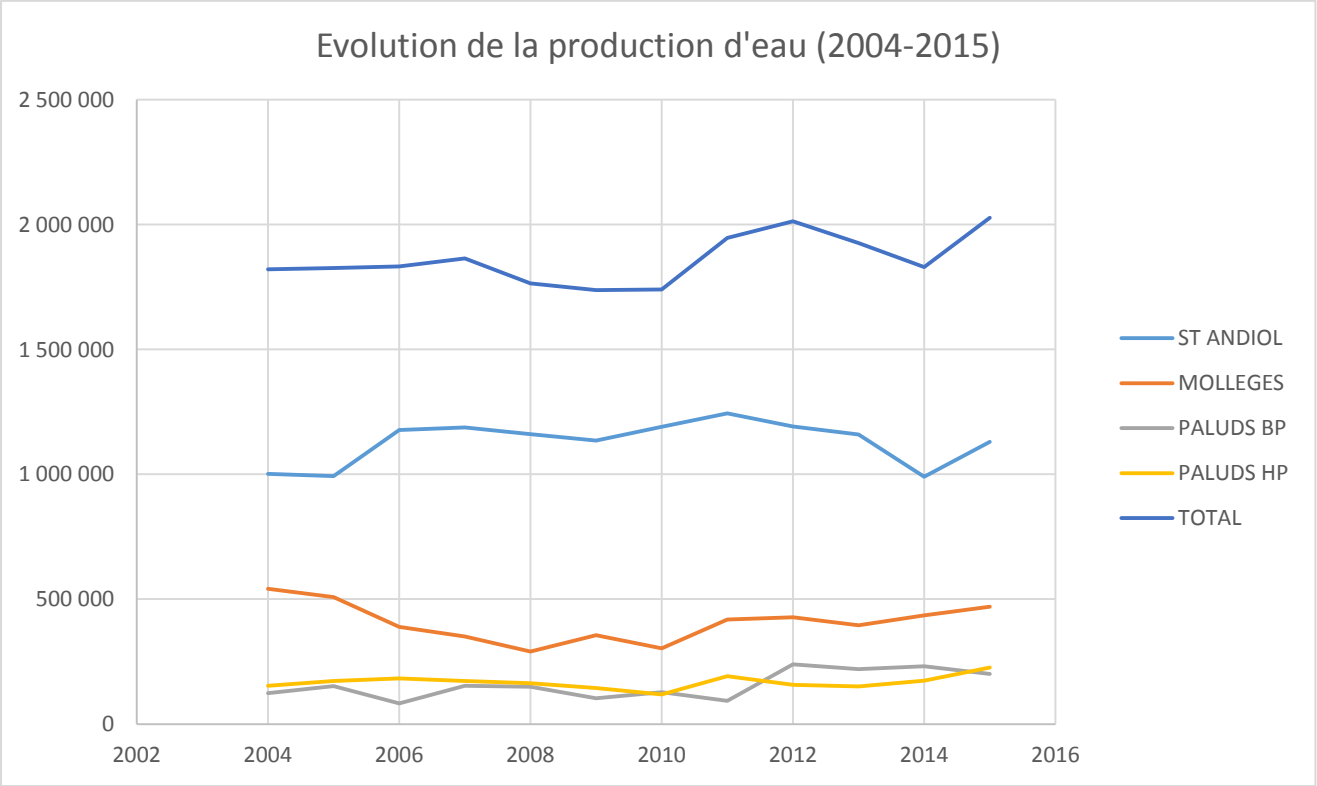

Les volumes distribués

		2012	2013	2014	2015
Volumes distribués	Total	2 017 845 m3	1 861 199 m3	1 830 388 m3	2 027 237 m3
Volumes consommés Comptabilisés + volumes de services	Total	1 495 744 m3	1 429 818 m3	1 410 049 m3	1 482 643 m3
Volumes facturés	Total	1 426 857 m3	1 364 796 m3	1 392 989 m3	1 435 322 m3
	Domestiques	1 088 760 m3	1 030 849 m3	1 069 226 m3	1 060 929 m3
	Agriculteurs/industriels	213 765 m3	192 496 m3	180 474 m3	191 979 m3
	Usagers ayant plus de 10 abonnements	124 332 m3	141 451 m3	143 289 m3	182 414 m3

Volumes d'eau potable facturés par secteur en 2015

COMMUNES	PARTICULIERS	INDUSTRIELS et/ou AGRICOLES	TARIF SPECIAL 10 compteurs et +	**TOTAUX**
CABANNES	139 058	25 928	28 156	**193 142**
EYGALIERES	330 841	12 071	13 171	**356 083**
MOLLEGES	91 643	12 727	13 171	**117 541**
NOVES	106 298	7 689	26 607	**140 594**
PALUDS DE NOVES	25 782	21 727	46 709	**94 218**
PLAN D ORGON	181 510	36 621	20 446	**238 577**
ST ANDIOL	101 208	31 737	8 835	**141 780**
VERQUIERES	21 868	1 826	933	**24 627**
ROUGADOU	62 721	41 653	24 386	**128 760**
TOTAUX PAR TYPE DE TARIF	1 060 929 m3	191 979 m3	182 414 m3	**1 435 322 m3**

Les indicateurs de performance

La qualité de l'eau distribuée

Afin de répondre aux exigences du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles , un contrôle continu est réalisé par le laboratoire CARSO mandaté par l'Agence Régionale de la Santé et le SIVOM.

Hebdomadairement, les agents du SIVOM contrôlent le niveau de chlore injecté dans l'eau afin de répondre aux exigences réglementaires (plan Vigipirate notamment).

En 2015, le laboratoire CARSO a réalisé 51 analyses portant sur des paramètres physico-chimiques et bactériologiques.

Détail des points d'analyses réalisées en 2015

ANALYSES D'EAU EFFECTUEES EN 2015 PAR L'AGENCE REGIONALE DE SANTE PROVENCE ALPES COTES D'AZUR		
COMMUNE	**LOCALISATION EXACTE DU PRELEVEMENT**	**NOMBRE D'ANALYSES**
SAINT-ANDIOL	STATION	7
	CANTINE SCOLAIRE - ECOLE	11
CABANNES	RESTAURANT MUNICIPAL	4
EYGALIERES	ECOLE	4
MOLLEGES	STATION	3
	CANTINE SCOLAIRE	4
NOVES	MAIRIE	3
PALUDS DE NOVES	MAIRIE ANNEXE	2
	STATION	3
PLAN D'ORGON	MAIRIE	4
VERQUIERES	MAIRIE	4
TOTAL		**49***

51 analyses réalisées dont 2 sur le réseau pour la recherche de métaux ou Chlorure de vinyle.

Ces analyses sont à la disposition du public sur le site internet du SIVOM et affichées dans chaque Mairie concernée.

De plus lors de la 1e facturation de l'année, les consommateurs reçoivent avec leur facture une notice[3] sur la qualité de l'eau distribuée par le SIVOM DURANCE ALPILLES.

La connaissance et la gestion patrimoniale du réseau

Afin de répondre aux exigences du décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau ou de l'assainissement , un schéma directeur a été lancé et attribué en août 2014 au groupement CEREG INGENIERIE / AX'EAU.

La prestation demandée au bureau d'études est notamment de pouvoir disposer d'un véritable outil de connaissance et gestion de notre patrimoine.

Sont ainsi recensés, géolocalisés et intégrés à un SIG tous les organes du réseau, y compris les branchements, les poteaux incendies, les conduites, ainsi que les données telles que la nature ou la date de pose des canalisations.

Ce travail nous permet aujourd'hui de répondre aux exigences de la réglementation et de totaliser **85 points sur 120** que compte cet indice.

Le rendement du réseau

Le rendement du réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels, collectivités) et le service public (le SIVOM DURANCE ALPILLES) augmenté du volume estimatif consommé (manœuvre des poteaux incendies par les services de secours, vidange des réservoirs…) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

En 2015, **le rendement du réseau est de 75,4 %.**

Evolution du rendement

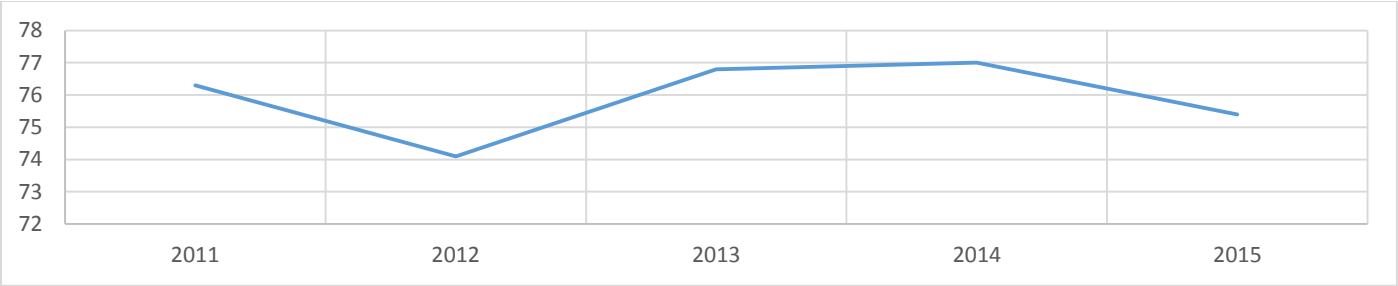

L'indice linéaire des volumes non-comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Il est donc égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites.

[3] Notice jointe en annexe

En 2015, **l'indice est égal à 7,1 m3/km/jour.**

L'indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il s'agit du volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau.
En 2015, **l'indice est égal à 6,8 m3/km/jour.**

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

En 2015, le SIVOM a réhabilité 990 ml de réseau :

- 650 ml de canalisations sur la Commune de Noves – Paluds de Noves.
- 340 ml de canalisations sur la Commune d'Eygalières.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est un indicateur de la gestion patrimoniale du réseau. Il s'agit de rapporter le linéaire moyen de canalisations renouvelées au cours des cinq dernières années à la longueur totale de réseau (hors branchement).

En 2015, **l'indice est égal à 0,005. Entre 2010 et 2014, aucun chantier de réhabilitation ou de renouvellement de réseau n'a été réalisé**.

Travaux de renouvellement des conduites Basse pression et Haute pression – sortie de la station des Paluds de Noves
Juin 2015

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est un indicateur qui figure sur la fiche « Qualité des Eaux d'alimentation » fournies par l'Agence Régionale de la Santé.

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La méthode de calcul est mentionnée dans l'arrêté du 2 mai 2007 et la valeur de l'indicateur est fixée comme suit :
0 % Aucune action
20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
50 % Dossier déposé en préfecture
60 % Arrêté préfectoral
80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
Le SIVOM dispose depuis longtemps des arrêtés préfectoraux de protection de la ressource pour l'ensemble des captages. Les sites de production sont clôturés et sous alarme. En revanche ils ne sont pas équipés de surveillance permanente quant à la qualité de l'eau prélevée.

Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

En 2015, **536,92 € HT ont été accordées et enregistrées en remise gracieuse**.

De plus, l'Assemblée a constaté des créances éteintes et des côtes irrécouvrables pour un montant de 5 336,08 € HT.
Enfin, le nombre de mètres cubes facturés ou facturables puis écrêtés, conformément à la loi n°2011-575 dite loi WARSMAN, est de 17 293 m3.

Le taux d'occurrence des interruptions de services non-programmées

Les interruptions de services non-programmées n'ont été pas recensées en 2015. Il n'est donc pas possible de fournir d'indicateur.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le SIVOM DURANCE ALPILLES est composé de 7 Communes. A chaque jour ouvré correspond l'intervention sur une Commune. Ainsi, il est mentionné dans le règlement de service que le délai maximal d'ouverture des branchements est de 8 jours.
En 2015, **100 % des ouvertures de branchements ont été réalisées dans le délai maximal auquel s'était engagé le service.**

Il est rappelé que le délai maximal d'ouverture des branchements est calculé à partir d'une demande complète formulée au service, par écrit comme le prévoit le règlement de service. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

La durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si la Collectivité affectait la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Suivant les éléments du compte administratif 2015, **la durée d'extinction de la dette est de 2,19 ans.**

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

La gestion des impayés est une compétence du Trésor Public qui est chargé du recouvrement des factures.
Suite à la modification de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles par l'article 19 de la loi n° 312-2013 du 15 avril 2013 -dite loi « Brottes », le SIVOM DURANCE ALPILLES ne réalise plus de coupures d'eau pour non-paiement. Le taux d'impayés sera donc, très certainement, en hausse dans les prochaines années.

Pour l'année 2015, nous ne pouvons toutefois pas fournir de données pour cet indicateur.

Le taux de réclamations

En 2015, les agents du SIVOM DURANCE ALPILLES ont traité 1 778 interventions (hors remplacement de compteurs de plus de 15 ans).

En 2015, il y a eu 39 réclamations concernant un problème de surpression dans le secteur de la Font du Loup.

La quasi-totalité des réclamations écrites qui ont été adressées au service concernent l'application de la loi n°2011-525 dite loi WARSMANN relative à l'écrêtement des factures lorsque l'usager a une fuite d'eau après compteur. Or le calcul de cet indicateur s'effectue sur la base de réclamations écrites et portant sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

De plus peu de réclamations sont effectuées par écrit mais traitées directement par téléphone.

Le taux de réclamation pour 2015 est de 4,7 pour 1 000 abonnés.

Détail des interventions traitées par le service

Fuite d'eau avant compteur (sur le réseau, branchement, robinet avant compteur ou compteur)	244
Goût ou aspect de l'eau	4
Manque d'eau (débit faible, sous-pression) ou pression trop élevée	18
Fermeture de branchement et remises en service (mutation)	1114
Pose de compteurs (nouveaux et remplacement)	712
Interventions diverses (repérage de compteur, fuite côté privé, intervention annulée, déplacement non justifié)	69
Vérification d'index et contestation de relevé	93
Total	**2254**

III - Le service public de l'assainissement collectif

Description générale du service

Le territoire et la population desservie

Le service de l'assainissement du SIVOM DURANCE ALPILLES gère en régie directe la collecte et le traitement des effluents de 7 294 abonnés[4] sur le territoire des communes de CABANNES, EYGALIERES, MOLLEGES, NOVES et les PALUDS DE NOVES, PLAN d'ORGON, SAINT ANDIOL et VERQUIERES.

Parmi les usagers industriels, certains établissements ont des rejets ne correspondant pas aux rejets assimilables aux usagers domestiques. 5 conventions sont signées avec le SIVOM DURANCE ALPILLES.

Les caractéristiques techniques

Les stations d'épuration

Le SIVOM DURANCE ALPILLES exploite 7 stations d'épuration dont les capacités varient de 1 950 à 4000 Equivalents Habitants et 1 station de 210 EH.

Le fonctionnement épuratoire est identique sur l'ensemble des stations à l'exception de la station de Noves.

Station d'épuration de NOVES

Station d'épuration des Paluds de Noves

Station d'épuration de Saint Andiol

[4] 7 294 abonnés au 31/12/2015. Le nombre de contrats actifs à la même date est quant à lui de 7 521.

Station d'épuration d'Eygalières/ Gare de Mollégès

Capacité des stations d'épuration du SIVOM DURANCE ALPILLES

Désignation de la station d'épuration	Commune desservie	Capacité nominale	Année de construction ou d'extension
STEP MOLLEGES	MOLLEGES	2 500 EH	1991
STEP NOVES	NOVES (village)	4 000 EH	2000
STEP Paluds de NOVES	Paluds de NOVES/VERQUIERES	1 950 EH	2004
STEP EYGALIERES	EYGALIERES/Gare de MOLLEGES	3 300 EH	2007
STEP CABANNES	CABANNES	4 000 EH	1990
STEP SAINT ANDIOL	SAINT ANDIOL	4 000 EH	1994
STEP PLAN D'ORGON	PLAN D'ORGON	3 500 EH	2006
STEP de la Font du loup	NOVES (quartier de la Font du Loup)	210 EH	2008

Les réseaux de collecte

Au 31 décembre 2015 le linéaire total des réseaux de collecte compte 119,010 kilomètres de réseau (hors branchements).

Le réseau est de type séparatif sur l'ensemble des Commune à l'exception du réseau de Cabannes dont près de la moitié du linéaire est unitaire, c'est-à-dire que les eaux pluviales sont mélangées aux eaux usées.

En 2015, le linéaire du réseau a évolué suite aux travaux :

- EYGALIERES – hameau Jean MOULIN : 220 ml
- CABANNES – lotissement le Michel Ange : 124 ml dont 17ml de réseau de refoulement
  - Extension du réseau unitaire chemin du Mas de la Poule : 600 ml
- PLAN D'ORGON – lotissement le clos de Manon : 412 ml dont 265 en refoulement
  - Le lotissement les Alpilles : 683 ml dont 135 ml en refoulement

Evolution du réseau d'eaux usées

COMMUNES	2011	2012	2013	2014	2015
CABANNES	20,004 km	20,218 km	20,218 km	20,515 km	21,239 km
EYGALIERES	3,496 km	3,496 km	3,496 km	3,661 km	3,881 km
MOLLEGES	13,737 km	13,972 km	13,972 km	13,972 km	13,972 km
NOVES	16,669 km	16,754 km	16,916 km	16,916 km	16,916 km
PALUDS DE NOVES	5,255 km	5,255 km	5,255 km	5,255 km	5,255 km
PLAN D'ORGON	29,286 km	29,633 km	30,028 km	30,028 km	31,123 km
SAINT ANDIOL	19,055 km	20,065 km	20,455 km	20,455 km	20,455 km
VERQUIERES	6,076 km	6,076 km	6,169 km	6,169 km	6,169 km
TOTAUX	113,578 km	115,469 km	116,509 km	116,971 km	119,010 km

Du fait d'une absence de relief sur une grande partie du territoire du SIVOM DURANCE ALPILLES, le réseau est ponctué de postes de relevage. Au 31 décembre 2015, les agents en exploitaient 62.
Chaque poste est équipé d'un dispositif de télésurveillance qui permet aux agents de connaitre le fonctionnement du réseau en continu. Cette surveillance est couplée d'une maintenance régulière.
En 2015, **4,757 kilomètres de réseaux et 33 postes de relevage ont été nettoyés et pompés par hydro curage** réalisé par une entreprise spécialisée privée.
Les agents du SIVOM sont quant eux intervenus 67 fois sur le réseau pour effectuer des débouchages et ont nettoyé 64 branchements.

Détail des interventions réalisées par les agents du SIVOM

	TOTAL
Nettoyage de réseau avec hydrocureur	**67**
Nettoyage de branchement et/ou de caisse avec hydrocureur	**64**
Intervention injustifiée côté privé	**45**
Réparation d'un regard et/ou intervention sur réseau cassé	**13**
Interventions diverses (dont odeur, blattes, repérage et vérification de boite siphoïde, …)	**10**
TOTAL	**199**

Les volumes facturés

En 2015, **916 875** m3[5] ont été facturés aux usagers

COMMUNES	PARTICULIERS INDUSTRIELS et/ou AGRICOLES	TARIF SPECIAL 10 compteurs et +	**TOTAUX**
CABANNES	184 089 m³	22 966 m³	**207 055 m³**
EYGALIERES	96 215 m³	1 489 m³	**97 704 m³**
MOLLEGES	98 369 m³	4 475 m³	**102 844 m³**
NOVES	128 030 m³	15 747 m³	**143 777 m³**
ROUGADOU	13 116 m³	144 m³	**13 260 m³**
PALUDS-DE-NOVES	26 042 m³	1 367 m³	**27 409 m³**
PLAN D'ORGON	147 564 m³	6 908 m³	**154 472 m³**
SAINT-ANDIOL	126 670 m³	3 110 m³	**129 780 m³**
VERQUIERES	24 885 m³	832 m³	**25 717 m³**
ORGON - FREIRESQUE	14 857 m³		**14 857 m³**
TOTAUX par TYPE DE TARIF	**859 837 m³**	**57 038 m³**	**916 875 m³**

Les indicateurs de performance

La connaissance des réseaux et la gestion patrimoniale

Le SIVOM DURANCE ALPILLES dispose de plans mentionnant la nature et le diamètre des canalisations, ainsi que l'emplacement des postes de refoulement ou déversoir d'orage. Ces plans sont mis à jour annuellement. En revanche n'est pas précisée la date de pose et les réseaux ne sont pas géolocalisés.

Compte tenu de la méthode de calcul définit par l'arrêté du 2 décembre 2013, en 2015 **l'indice est égal à 15 points sur les 120** possibles.

En novembre 2013 le SIVOM DURANCE ALPILLES a attribué au bureau d'études CEREG INGENIERIE un marché d'actualisation de son schéma directeur. L'objectif premier de ce schéma est de connaitre précisément l'état du réseau et les capacités résiduelles des stations d'épuration. Les conclusions devraient être connues en milieu d'année 2016.

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

En 2015, **100 % des boues issues des ouvrages d'épuration ont été évacuées selon des filières conformes à la réglementation**.

[5] 902 018 m3 facturés aux usagers du SIVOM + 14 857 m3 facturés à la Commune d'Orgon pour le lotissement raccordé à la step de Plan d'Orgon.

Ce sont ainsi **160,902 tonnes de matière sèche de boues** qui ont été valorisées en 2015.

Jusqu'au 31 décembre 2014, le traitement et la valorisation des boues souhaités par le SIVOM DURANCE ALPILLES étaient l'épandage de boues brutes suivant les préconisations du plan d'épandage validé par les services préfectoraux.
Lorsque les conditions climatiques ou l'accès aux parcelles ne permettaient pas d'épandre, les boues étaient traitées en centre de compostage .
Toutefois, les contraintes environnementales, olfactives et réglementaires ont conduit les délégués à s'interroger sur la mise en place d'une filière différente. Par défaut, la filière du compostage s'est imposée car elle est la plus adaptée à notre territoire et à nos contraintes. Depuis 2015, les boues sont donc déshydratées à l'aide d'une presse à vis, et traitées par l'établissement SOTRECO.

Le choix de la valorisation des boues par un centre de compostage nécessite une déshydratation préalable des boues. Le SIVOM a décidé d'acquérir une unité mobile de type presse à vis. L'intérêt est la faible consommation d'énergie en rapport aux performances de déshydratation (environ 20 % de siccité).

Le SIVOM a également acquis un camion équipé d'un bras de levage et trois bennes de transport.

Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Cet indicateur permet de recenser les points noirs du réseau nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien – quel que soit le type d'intervention.

En 2015, les points noirs ont concernés :

- Le lotissement JEAN MOULIN à SAINT ANDIOL
- Le poste de relevage MAS DE REYNE à PLAN D'ORGON
- Le poste de relevage situé ancienne route de SAINT REMY à MOLLEGES
- Le réseau de la route de NOVES à MOLLEGES
- Le réseau de la route de la Gare à SAINT ANDIOL
- Le réseau de la route Jean Moulin à SAINT ANDIOL

En 2015, **cet indicateur est donc égal à 5,04** points noirs pour 100 km de réseau.

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

En 2015, deux réclamations ont été déposées par écrit suite à des effluents ayant débordés dans les locaux des usagers.

Ces requêtes concernent soit des installations situées en contre bas du réseau ou plus généralement des plaintes lors d'interventions de récurage réalisées par une entreprise privée.

Il ne nous est pas possible d'indiquer la valeur de l'indice car nous ne connaissons pas le nombre d'habitants desservis.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Tout comme pour l'eau potable, il s'agit de mesurer la part accordée au maintien du patrimoine que représente le réseau.

Au cours des cinq dernières années, les travaux effectués ont concerné soit des remplacements de canalisations soit de la réhabilitation totale par chemisage.

Pour 2015, l'indice est de 0

Le taux de réclamations

Les réclamations écrites traitées en 2015 concernaient des débordements d'effluents dans les locaux des usagers. Comme mentionné ci-dessus nous avons eu 2 réclamations.

Le taux de réclamation pour 2015 est de 0,2 pour 1 000 abonnés.

Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

En 2015, **3 404,18 € HT ont été accordées et enregistrées en remise gracieuse**.

De plus, l'Assemblée a constaté des créances éteintes et des côtes irrécouvrables pour un montant de 4 211,47 € HT. Enfin, le nombre de mètres cubes facturés ou facturables puis écrêtés, conformément à la loi n°2011-575 dite loi WARSMAN, est de 20 382 m3.

La durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si la Collectivité affectait la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Suivant les éléments du compte administratif 2015, **la durée d'extinction de la dette est de 7,05 ans.**

IV - La tarification et le financement des services d'eau et d'assainissement

La tarification

Le SIVOM DURANCE ALPILLES est un Service Public Industriel et Commercial ce qui signifie qu'il a le devoir d'équilibrer son budget à partir des recettes qui proviennent essentiellement de la vente d'eau, la redevance assainissement et des travaux de branchement qu'il réalise. Les Communes membres du SIVOM ne participent pas au financement des charges.

Détail d'une facture

La facture envoyée par le SIVOM DURANCE ALPILLES mentionne les éléments suivants :

- ***Concernant la partie distribution de l'eau***

L'abonnement : destiné à couvrir une partie des frais fixes du service, l'abonnement est fonction du diamètre du compteur.
La consommation : il s'agit de la part variable du prix de l'eau fonction de la quantité réellement consommée.
La taxe de prélèvement d'Eau : il s'agit d'une redevance collectée puis reversée à l'Agence de l'Eau destinée à financer des actions de préservation de la ressource

- ***Concernant la partie collecte des eaux usées***

L'abonnement : destiné à couvrir une partie des frais fixes du service.
La consommation : il s'agit également d'une part variable du prix qui est, en principe, identique à la consommation d'eau potable. Toutefois, lorsque la consommation d'eau n'est pas ou pas uniquement assurée par le réseau public d'alimentation en eau potable, il est appliqué un forfait définit par l'assemblée délibérante[6].

- ***Concernant la partie organismes publics***

Les redevances *lutte contre la pollution* et *modernisation des réseaux* sont des redevances fixées et perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau. Elles permettent le financement d'études et de travaux comme les schémas directeurs, construction d'une station d'épuration…[7]

Détails mentionnés au dos des factures émises par le SIVOM

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement Eau Potable	01/07/2014		6 mois	42,23000	21,12	1,16 (5,50%)	22,28
Consommation Eau Potable	01/05/2015	1 à 300	60 m3	0,49000	29.40	1,62 (5,50%)	31.02
Taxe Prélèvement d'Eau	01/07/2014		60 m3	0,05000	3,00	0,17 (5,50%)	3,17
Collecte des eaux usées							
Abonnement Assainissement	01/07/2014		6 mois	48,14000	24.07	2,41 (10,00%)	26,48
Consommation Assainissement	01/05/2015		60 m3	0,60000	36.00	3.60 (10,00%)	39.60
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	01/01/2015		60 m3	0,29000	17,40	0,96 (5,50%)	18,36
Modernisation des réseaux	01/01/2015		60 m3	0,15500	9,30	0,93 (10,00%)	10,23

Les tarifs

Il existe plusieurs catégories de tarifs en fonction de la nature de l'abonné.

Tarif usager domestique : il s'agit de l'abonnement ordinaire souscrit pour une résidence principale, secondaire, un usage arrosage non affilié à la MSA. Ce tarif est progressif suivant des tranches de consommation ;

Tarif usager industriel ou agricole : ce tarif est appliqué aux usagers ayant une activité industrielle ou agricole et justifiant d'une inscription au registre du commerce ou affilié à la MSA. Le tarif est uniforme quelle que soit la quantité d'eau consommée ;

Tarif usager ayant plus de 10 abonnements eau potable : le tarif est appliqué aux usagers ayant plus de 10 abonnements eau potable. Lors de la séance du 1er avril 2015, le Comité Syndical a souhaité mettre fin à ce tarif à court terme. Un échéancier de principe lissant l'augmentation de tarif a été discuté.

[6] Les forfaits sont les suivants :
- 20 m3/ semestre facturé pour un foyer composé d'une seule personne
- 60 m3/semestre facturé pour un foyer de plusieurs personnes

[7] Voir le document annexé au présent rapport *Votre fiscalité a permis la mise aux normes de l'assainissement en France*

Les autres tarifs et prestations

D'autres tarifs ou prestations existent : participation au financement de l'Assainissement Collectif, vérification de compteurs, demande de fermeture provisoire de branchement… leur montant est fixé par délibération.

A noter que lors de la souscription d'un abonnement au service de l'eau et/ou de l'assainissement, des frais administratifs sont appliqués sur la première facture. Ces frais sont destinés à couvrir les charges administratives, et parfois techniques, induites par la souscription d'un nouvel abonnement.

Facture et prix du mètre cube

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Comme indiqué ci-dessus, il dépend de différents éléments mais doit couvrir les charges du service et les investissements nécessaires.

La part fixe du service eau potable (aussi appelé abonnement), ci-dessous mentionnée, correspond au diamètre de compteur le plus installé sur le territoire du SIVOM DURANCE ALPILLES – compteur de DN20.

Concernant la Commune de Plan d'Orgon, lorsqu'en 2009, la Commune a demandé le transfert de sa compétence assainissement, le SIVOM ne pouvait assumer le remboursement des emprunts et amortissements liés aux travaux de construction de la station d'épuration d'EYGALIERES et son réseau de transfert, et de la construction de la station d'épuration de PLAN D'ORGON et son réseau de transfert. Le SIVOM et la Commune ont décidé l'application d'une surtaxe aux abonnés de PLAN D'ORGON afin de participer aux nouvelles charges financières. Le prix de la redevance assainissement liée à la consommation des usagers de PLAN D'ORGON est donc de 0.15 € plus important que le reste des abonnés.

Facture type des usagers domestiques hors PLAN D'ORGON

	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	Taux de T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement Eau Potable	01/07/2014	1	an	42,23	42,23	5,50%	44,55
Consommation Eau Potable	01/05/2015	120	m3	0,49	58,80	5,50%	62,03
Taxe Prélèvement d'Eau	01/07/2014	120	m3	0,05	6,00	5,50%	6,33
Collecte des eaux usées							
Abonnement Assainissement	01/07/2014	1	an	48,14	48,14	10,00%	52,95
Consommation Assainissement	01/05/2015	120	m3	0,60	72,00	10,00%	79,20
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	01/01/2015	120	m3	0,29	34,80	5,50%	36,71
Modernisation des réseaux	01/01/2015	120	m3	0,155	18,60	10,00%	20,46

Ce qui représente un coût de

149,62 € TTC pour 120 m3 soit **1,25 € TTC/m3** pour la part **EAU POTABLE**

152,61 € TTC pour 120 m3 soit **1,27 € TTC/m3** pour la part **ASSAINISSEMENT**

Graphique représentant la répartition d'une facture par composante

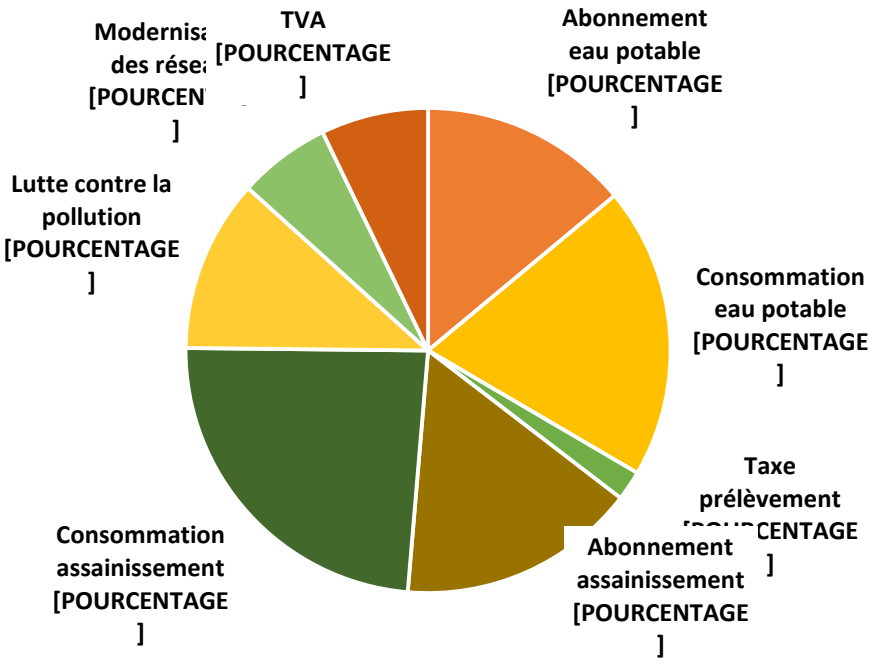

Répartition simplifiée par composante

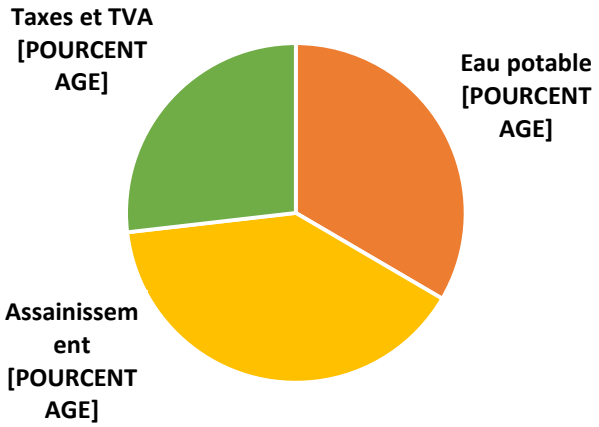

Facture type des usagers domestiques de PLAN D'ORGON

	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	Taux de T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement Eau Potable	01/04/2014	1	an	42,23	42,23	5,50%	44,55
Consommation Eau Potable	01/05/2015	120	m3	0,49	58,80	5,50%	62,03
Taxe Prélèvement d'Eau	01/07/2014	120	m3	0,05	6,00	5,50%	6,33
Collecte des eaux usées							
Abonnement Assainissement	01/07/2014	1	an	48,14	48,14	10,00%	52,95
Consommation Assainissement	01/05/2015	120	m3	0,75	90,00	10,00%	99,00
Organismes publics							
Lutte contre la Pollution	01/01/2015	120	m3	0,29	34,80	5,50%	36,71
Modernisation des réseaux	01/01/2015	120	m3	0,155	18,60	10,00%	20,46

Ce qui représente un coût de

149,62 € TTC pour 120 m3 soit **1,25 € TTC/m3** pour la part **EAU POTABLE**

172,41 € TTC pour 120 m3 soit **1,44 € TTC/m3** pour la part **ASSAINISSEMENT**

Graphique représentant la répartition d'une facture par composante

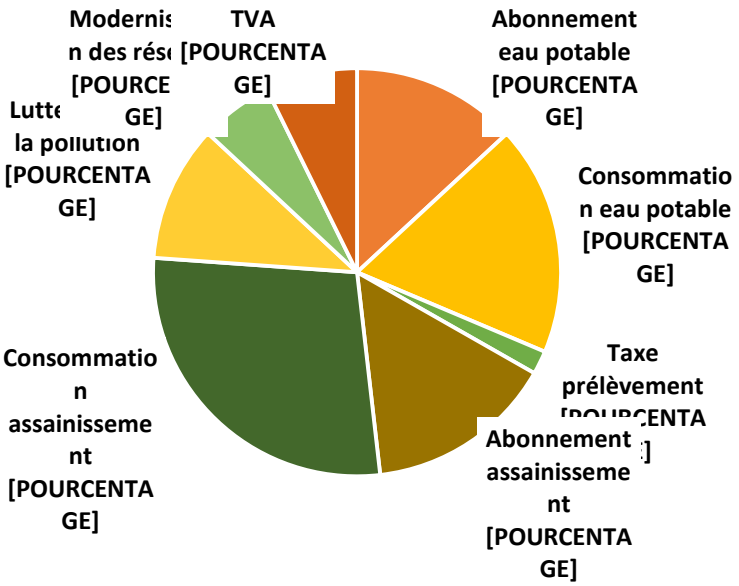

Répartition simplifiée par composante

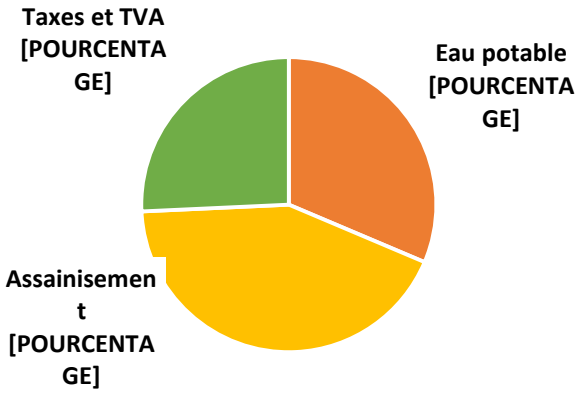

Recettes et dépenses des services

Comme cela est indiqué ci-dessus, le SIVOM DURANCE ALPILLES est un Service Public Industriel et Commercial ce qui signifie qu'il a le devoir d'équilibrer son budget. Contrairement à une entreprise, le SIVOM ne doit pas réaliser de bénéfices. Cela étant, de l'excédent dégagé à la fin de l'année dépend le niveau d'investissement de l'année suivante.

Résultats financiers du service eau potable

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats 2014 reportés	0,00 €	141 051,51 €	0,00 €	516 374,52 €	0,00 €	657 426,03 €
Opérations de l'exercice	**1 837 197,44 €**	**1 855 927,39 €**	461 857,02 €	454 102,58 €	2 299 054,46 €	2 310 029,97 €
TOTAUX	1 837 197,44 €	1 996 978,90 €	461 857,02 €	970 477,10 €	2 299 054,46 €	2 967 456,00 €
Résultats de clôture	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	625 446,43 €	267 233,40 €	625 446,43 €	267 233,40 €
TOTAUX CUMULES	1 837 197,44 €	1 996 978,90 €	1 087 303,45 €	1 237 710,50 €	2 924 500,89 €	3 234 689,40 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	159 781,46 €	0,00 €	150 407,05 €	0,00 €	310 188,51 €

Détail des dépenses de fonctionnement

Chap	Désignation	2012	2013	2014	2015
011	**charges à caractère général**	498 651,02	594 915,78	612 242,41	593 477,59
012	**charges de personnel**	432 463,66	465 898,35	500 711,77	515 120,98
014	**reversement AGENCE DE L'EAU**	243 018,68	344 823,00	317 786,00	331 790,00
65	**autres charges**	19 009,16	17 569,39	14 406,02	16 930,29
66	**charges financières**	57 228,51	49 788,89	42 980,58	38 090,74
042	**amortissements**	307 740,86	309 343,21	328 636,29	326 578,68
67	**charges exceptionnelles**	22 783,54	2 529,17	1 582,91	15 209,16
022	**dépenses imprévues**	0,00	0,00	0,00	0
	TOTAL	1 580 895,43	1 784 867,79	**1 818 345,98**	**1 837 197,44**

Détail des recettes de fonctionnement

Chap/ article	Désignation	2012	2013	2014	2015
70	**ventes**	1 556 151,28	1 592 480,91	1 686 804,94	1 647 365,05
70111	*ventes d'eau*	1 081 041,40	1 074 407,21	1 229 208,05	1 124 921,15
70123	*redevance prélèvement*	70 040,25	70 546,85	59 113,40	68 081,95
701241	*redevance pollution*	245 243,85	314 805,22	279 640,48	292 137,84
704	*facturation de travaux*	147 265,62	127 303,21	113 269,13	77 720,68
7068	*autres prestation de service*	5 317,42	5 418,42	5 573,88	4 742,55
013	**atténuation de charges**	880,96	852,37	19 693,32	99 242,81
042	**amortissement subventions**	36 587,65	25 806,00	27 575,71	27 223,88
75	**répartition de charges**	49 600,41	51 085,18	58 496,69	80 607,34
76	**produits de participation (CRCA)**	8,40	7,22	6,35	4,96
77	**produits exceptionnels**	2 640,56	885,82	19 961,70	1 483,35
	TOTAL	1 638 626,52	1 671 117,50	**1 812 538,71**	**1 855 927,39**

Résultats financiers du service assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats 2014 reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 091,55 €	0,00 €	68 091,55 €
Opérations de l'exercice	**1 333 325,11 €**	**1 571 882,20 €**	627 093,74 €	672 102,23 €	1 960 418,85 €	2 243 984,43 €
TOTAUX	1 333 325,11 €	1 571 882,20 €	627 093,74 €	740 193,78 €	1 960 418,85 €	2 312 075,98 €
Résultats de clôture	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	375 316,98 €	147 000,00 €	375 316,98 €	147 000,00 €
TOTAUX CUMULES	1 333 325,11 €	1 571 882,20 €	1 002 410,72 €	887 193,78 €	2 335 735,83 €	2 459 075,98 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	238 557,09 €	-115 216,94 €		0,00 €	123 340,15 €

Détail des dépenses de fonctionnement

Chap	Désignation	2012	2013	2014	2015
011	**charges à caractère général**	587 969,80	593 099,41	554 192,35	519 371,02
012	**charges de personnel**	203 112,65	204 644,70	235 277,11	257 913,73
014	**reversement AGENCE DE L'EAU**	126 825,75	101 880,00	170 136,00	132 037,00
65	**autres charges**	15 941,74	20 642,39	18 741,58	18 157,94
66	**charges financières**	62 252,50	46 459,06	42 693,94	40 859,23
042	**amortissements**	337 179,85	344 944,45	354 428,88	362 953,00
67	**charges exceptionnelles**	6 808,13	2 551,61	1 724,98	2 033,19
	TOTAL	1 340 090,42	1 314 221,62	**1 377 194,84**	**1 333 325,11**

Détail des recettes de fonctionnement

Chap/	Désignation	2012	2013	2014	2015
70	**ventes**	1 039 462,79	1 014 436,81	1 136 760,24	1 255 404,15
70111	*ventes d'eau*	771 559,51	803 787,22	921 741,70	978 918,19
70123	*PFAC*	99 855,60	68 200,00	73 900,00	131 181,12
706121	*redevance modernisation*	124 933,10	124 538,25	112 705,45	131 725,79
704	*facturation de travaux*	43 114,58	17 911,34	28 413,09	13 579,05
013	**atténuation de charges**	4 926,63	1 422,41	1 314,42	638,53
042	**amortissement subventions**	134 714,00	124 775,18	118 546,74	118 293,00
014	**prime d'épuration**	136 693,43	145 791,13	134 871,41	179 020,72
77	**produits exceptionnels**	3 646,33	2 755,79	999,31	18 525,80
	TOTAL	1 319 443,18	1 289 181,32	**1 392 492,12**	**1 571 882,20**

V – le service public de l'assainissement non collectif

Présentation du service

Le SIVOM DURANCE a reçu la compétence de l'assainissement non collectif par arrêté préfectoral du 16 mai 2006. Toutefois, après délibération le Comité a décidé de déléguer ce service dans le cadre d'un affermage. La société SPGS ayant déposé l'offre la plus intéressante a été retenue.

Le contrat d'une durée de six ans et demie arrivera à son terme le 9 septembre 2015.

Lors du Comité syndical du 12 novembre 2015, les délégués ont souhaité qu'un délégataire gère de nouveau le service d'assainissement non collectif. Dans l'attente du choix d'un nouveau fermier, le SIVOM a exercé cette compétence en s'aidant des services de la société SPGS en qualité de prestataire.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'installations recensées est de **2 022** réparties comme suit :

Communes	**Nombre d'installations d'ANC**
CABANNES	311
EYGALIERES	511
MOLLEGES	216
NOVES	373
PLAN D'ORGON	314
SAINT ANDIOL	226
VERQUIERES	71

Activité du service

L'activité du service consiste à diagnostiquer les installations existantes, vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des installations, vérifier la conception et l'exécution des travaux. Enfin le SIVOM a conventionné avec l'AGENCE DE L'EAU afin d'aider financièrement les usagers dont l'installation a été classée en priorité 1 à réhabiliter leurs installations.

Nombres de contrôles réalisés au cours de l'année 2015

Type de contrôles		**Nombre de contrôles réalisés en 2015**
Contrôle diagnostic de l'existant		39
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien		260
Vérification de la conception des travaux	D'installation nouvelle	13
	D'installation réhabilitée	25
Vérification de la conception et de l'exécution des travaux	D'installation nouvelle	6
	D'installation réhabilitée	18

11 dossiers d'aides ont été traités et les subventions versées en 2015. La convention avec l'Agence de l'Eau arrivant à son terme au 30 juin 2016, un dernier lot de 14 dossiers a été transmis en fin d'année.

Ce programme d'aides a permis d'améliorer la situation mais il reste encore une quantité très importante de points noirs.

Nombre d'installations contrôlées réparties par priorité de réhabilitation

Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	**Nombre d'installations d'ANC**
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	624
Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré – installations à surveillées	932
Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	278
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	**1834**

Recettes et dépenses du service

Avec le terme de la délégation de service public, le SIVOM a facturé les prestations réalisées à partir du 9 septembre 2015. Les tarifs qui ont été appliqués sont les suivants :

Diagnostic d'une installation dans le cadre d'une vente immobilière :	80,00 € HT
Instruction d'un dossier d'installation d'un nouvel ouvrage ou d'une réhabilitation :	60,00 € HT
Suivi des travaux de construction ou de réhabilitation d'une installation :	90,00 € HT

Ces prix sont conformes aux prix appliqués pendant la DSP.

En 2015, le budget s'est soldé par un excédent. Toutefois en prenant en compte le report antérieur, le budget est en déséquilibre. Cela s'explique essentiellement par un décalage entre le paiement de l'aide aux usagers qui réhabilitent leur installation et le remboursement de l'Agence de l'Eau. Avec la fin du programme au mois de juin 2016, le budget devrait être clôturé en équilibre.

Dépenses		
Résultat reporté		38 113.85 €
011	Prestation de service SPGS	10 837.10 €
067	Aides aux usagers	28 600.00 €
TOTAL		**77 550.95 €**

Recettes		
70	Divers	825.00 €
74	Prime AGENCE	9 120.00 €
	Remboursement de subvention	34 320.00 €
75	Redevance versée par les fermiers	1 267.67 €
TOTAL		**45 532.85 €**

VI – ANNEXES